

## Convention de formation BAFA-BAFD 2024 Formation générale BAFA Avril 2024

Par la présente convention, il est convenu entre  
**d'une part,**

**Les CEMEA Rhône-Alpes** : 3 cours Saint André – 38800 Pont de Claix

☎ : 04 76 26 85 40 Fax : 04 76 26 69 55

e-mail : [direction@cemearhonealpes.org](mailto:direction@cemearhonealpes.org)

Association reconnue d'utilité publique et complémentaire de l'école.

Représentés par **Monsieur Jean-Yves CHAPAND, Directeur adjoint**

**et d'autre part,**

**La ville de Corbas**

Place Charles Jocteur - 69960 Corbas

Représentée par **M. le Maire**

### **Article 1 :**

Dans le cadre du conventionnement « Expérience BAFA », les CEMEA Rhône-Alpes s'engagent à organiser un stage de formation générale BAFA du **20 au 27 avril 2024 en externat à Corbas.**

### **Article 2 :**

La ville de Corbas s'engage à mettre à disposition des CEMEA Rhône-Alpes les locaux permettant l'organisation de la formation dans le respect des normes sanitaires et de sécurité. Le lieu de stage sera communiqué au plus tard un mois avant le début du stage.

Les locaux proposeront :

- 1 grande salle pouvant accueillir l'ensemble du groupe
- 2 salles permettant d'aménager les coins d'activités
- 1 espace de restauration
- 1 espace extérieur

L'équipe d'encadrement doit pouvoir arriver la veille de la formation afin d'aménager les locaux.

### **Article 3 :**

Les CEMEA Rhône-Alpes appliqueront un **tarif de 320 € par stagiaire sur la formation générale BAFA en externat (388 euros prix public).**

Ce tarif comprend : l'ingénierie de formation, le coût des repas des formateurs, le matériel pédagogique mis à disposition, le budget pédagogique du stage, l'équipe d'encadrement (frais de déplacements, et hébergement des formateurs), les temps de préparation et de bilan du stage et l'abonnement d'un an à Yakamédia, la médiathèque en ligne des CEMEA.

Ce tarif ne comprend pas la mise à disposition des locaux.

La ville de Corbas bénéficiera du tarif convention de 320 € sur les formations générales BAFA organisées pour la CCPO.

**Le partenariat « Agir ensemble » permettra :**

- D'associer les professionnels du territoire à la construction de la formation BAFA en répondant ainsi aux besoins des structures.
- De proposer un temps d'information et de présentation de la formation BAFA auprès des jeunes.
- De mettre en place un accompagnement pour la réalisation du stage pratique.
- De proposer un bilan à l'issue du stage pratique et un temps de préparation du stage d'approfondissement.

**Article 4 :**

**Jean-Yves CHAPAND, Directeur adjoint en charge des formations BAFA-BAFD** sera l'interlocuteur des CEMEA Rhône-Alpes pour la mise en œuvre de cette convention. L'ensemble des aspects financiers seront suivis par **Marilyne GUILLARD** (04 76 26 85 46 / [direction@cemearhonealpes.org](mailto:direction@cemearhonealpes.org)).

**Bettayeb BENAMMAR** sera l'interlocuteur pour la mise en œuvre de cette convention pour la ville de Corbas (04 72 90 15 00 / [b.benammar@ville-corbas.fr](mailto:b.benammar@ville-corbas.fr)). Il centralisera également les fiches d'inscription BAFA et les règlements pour les faire parvenir aux CEMEA Rhône-Alpes.

**Ouassila BOUGRARA** sera la personne référente aux CEMEA Rhône-Alpes pour toutes les modalités administratives des formations BAFA (04 76 26 85 40 / [inscriptions@cemearhonealpes.org](mailto:inscriptions@cemearhonealpes.org)).

**Rappel :** Pour s'inscrire en BAFA, chaque participant doit avoir 16 ans le premier jour du stage

**Article 5 :**

**Les fiches d'inscription doivent parvenir complètes maximum 1 mois avant le début du stage, soit le 20 mars 2024 au plus tard avec le règlement.** *La fiche est considérée comme complète si la fiche d'inscription est totalement renseignée avec le numéro d'inscription obtenu sur [www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd) et accompagnée du règlement du stagiaire.*

Les stagiaires ont la possibilité de payer en 3 fois maximum mais le dernier chèque doit être encaissé avant la formation.

**A la date du 20 mars 2024, les CEMEA Rhône-Alpes seront en mesure, au regard des inscriptions, de maintenir ou de reporter la formation.** Le stage de formation générale BAFA sur site nécessite la présence de 15 stagiaires afin d'être maintenu.

Le stage est prévu pour un effectif de 30 stagiaires :

- 15 stagiaires inscrits par la ville de Corbas
- 10 stagiaires inscrits par la CCPO

- 5 stagiaires inscrits par les CEMEA Rhône-Alpes (stage ouvert sur le site cemea-formation.com)

**Article 6 :**

Les sessions de formation se déroulent selon la législation en vigueur et le programme déterminé par le Ministère de tutelle. Elles seront mises en œuvre conformément au « projet éducatif des CEMEA pour les formations BAFA – BAFD ».

Les horaires de formation seront de 9h00 à 18h30.

**Article 7 :**

Le tarif des formations BAFA pour les stagiaires concernés par la présente convention est réactualisé chaque année.

Dans le cadre de ce partenariat, les CEMEA Rhône-Alpes proposent un tarif préférentiel aux stagiaires du territoire sur l'ensemble des formations BAFA-BAFD 2024 proposées par les CEMEA Rhône-Alpes.

Ce tarif proposera une réduction de 10% sur le tarif public proposé dans le calendrier des CEMEA Rhône-Alpes.

**Article 8 :**

Le règlement du montant des formations pris en charge par la ville de Corbas se fera, dès réception, sur présentation d'une facture des CEMEA Rhône-Alpes.

Le bon de commande de la ville de Corbas sera envoyé avant le début de la formation.

Les conditions générales de ventes sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://cemea-formation.com/conditions-generales-de-vente?from=footer>

Le partenaire s'engage avoir pris connaissance des conditions générales de vente.

Fait à Pont de Claix, le 4 décembre 2023

Pour les CEMEA Rhône-Alpes,

**M. Jean-Yves CHAPAND**

*(Cachet et signature)*

Pour la ville de Corbas

*(Cachet et signature)*